



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le mardi 21 juillet 2026, à 8h30 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Guy Madore
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lyne Leblanc
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Andréanne Leduc, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 8h30 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-07-399

Attendu la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents:



Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Aucun

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucun

5. ADMINISTRATION

5.1 Aucun

6. CORRESPONDANCE

6.1 Aucun

7. RÈGLEMENTS

Aucun

RÉSOLUTIONS

8.1 Octroi de mandat pour la préparation des plans d'installation septique pour le futur garage municipal

2026-07-400

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine poursuit les démarches relatives à la construction d'un futur garage municipal;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite la préparation des plans d'installation septique, incluant les études et documents techniques requis pour l'obtention des autorisations applicables;

ATTENDU QUE l'offre de service reçu par la firme Perco-Design est conforme aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU la disponibilité de la firme et les contraintes de temps liées au projet de construction du garage municipal;



Il est proposé par monsieur André Courtemanche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'OCTROYER à Perco-Design le mandat visant la préparation des plans d'installation septique du futur garage municipal pour un montant de (1437,19 \$) taxes incluses.

D'AUTORISER Mme Andréanne Leduc, directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

8.2 Octroi de mandat pour demande de modification du certificat d'autorisation pour le réseau d'égout

2026-07-401

ATTENDU le plan stratégique de la Municipalité;

ATTENDU le mandat donné à la firme EUREKA par la résolution 2025-03-051;

ATTENDU les conclusions de l'étude de capacité résiduelle;

ATTENDU le désir du conseil municipal d'augmenter la capacité de traitement de son réseau d'eaux usées et ainsi de pouvoir accueillir de nouveaux projets;

ATTENDU QUE toute modification au réseau d'eaux usées requiert une modification du certificat d'autorisation (CA) délivré en vertu de la réglementation applicable, notamment en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater une firme d'ingénierie spécialisée afin de réaliser les études, plans et devis nécessaires ainsi que préparer et déposer la demande de modification du CA auprès des autorités compétentes;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres de services;

ATTENDU l'offre de services reçue par la firme EUREKA connaissant très bien le milieu et répondant aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil octroie le mandat de modification de demande d'autorisation pour le réseau d'égout à Eureka Environnement pour un montant de cinquante-deux mille cinq cents dollars (52 500 \$) excluant les taxes applicables.

QUE la dépense soit attribuée au poste numéro 02-414-00-453-04 — Services Génie – Augm. Capacité eaux usées.



9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

9.1 Aucun

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

10.1 Aucun

11. LEVÉE DE LA SEANCE

2026-07-402

Les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Monsieur Michel Bergeron propose la levée de la séance à 8h48.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière